



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Reunion : enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 9005

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, s'il envisage, des la prochaine rentree scolaire, d'inclure au programme des etablissements du premier degre de l'academie de la Reunion l'enseignement des langues etrangeres.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement d'une langue vivante etrangere a l'ecole elementaire doit etre developpe, c'est le sens des travaux engages sur ce theme par le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Cette reflexion a permis de determiner les finalites et objectifs d'un tel enseignement, son contenu et les methodes adaptees, ainsi que les conditions et modalites de la mise en place. Une experimentation prealable, pilotee au niveau national, est prevue en 1989-1990. Les instructions necessaires pour sa mise en oeuvre seront donnees tres prochainement aux recteurs et aux inspecteurs d'academie qui veilleront au choix des sites (ecoles et colleges correspondants), a la qualite de l'enseignement dispense par les instituteurs, des professeurs ou des intervenants exterieurs habilites a cet effet. L'academie de la Reunion est concernee par cette experience au meme titre et dans les memes conditions que l'academie de metropole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9005

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 573